

DEC123083INC

Décision portant nomination de Monsieur Daniel GRANDE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Daniel GRANDE, chargé de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « polymère – matière molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel GRANDE demeure affecté à l'institut de chimie et des matériaux Paris-est (ICMPE) - UMR7182, 2 à 8 rue Henri Dunant, 94320 Thiais Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Daniel GRANDE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 2 JAN. 2013**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90